



Mai/Juin/Juillet/Août 2009
N° 4 TRI-ANNUEL

Le mot du Maire

Par Marie-Claire Garofalo

SOMMAIRE

Le mot du Maire 1
Par MC Garofalo

Urbanisme: Montgeard, un
site du lauragais par André
Rouu (ancien Maire) 2

Infos communales
Aménagement numérique
du territoire par le CG 3

Elections européennes 3
Résultats pour la commune

Infos pratiques 4
Auberge espagnole
Fête Locale
Vide-grenier
De Près en Vallées
Nouveaux habitants
L'écho écologique
Déchetterie

Mairie de Montgeard



Rue de la Bastide
31560 MONTGEARD
Tél / fax 05.61.81.34.74

HORAIRES D'ETE

Lundi-Jeudi 14h30 à 17h30

Mardi-Vendredi 14h30 à
18h30

Fermé le mercredi

PERMANENCES

DU MAIRE

JUILLET - AOÛT

SEULEMENT SUR RDV

Nous voulions consacrer ce numéro à l'architecture de notre village. J'ai demandé à André Rouu s'il voulait bien écrire un article sur Montgeard. Il m'a fait le grand honneur d'accepter et je l'en remercie vivement.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous !

RESPECTER LE SITE. UN IMPERATIF COMMUN !

Par André Rouu (ancien maire)



Montgeard, village coup de cœur ! Oui, notre village plaît ! Dans sa catégorie, il est l'un des plus remarquables du département. Il compte à la fois de beaux monuments, église, château, moulin (photo ci-contre), belles maisons ... et un site cohérent, une bastide du XIVème qui a conservé sa trame originelle et son architecture.

Pourtant, il ne faut pas grand chose pour gâcher cette harmonie. Choisir de vivre ici impose le respect des lieux. On vient ou on reste parce que c'est beau, en contrepartie on doit faire des efforts pour que ça le reste. C'est en quelque sorte une dette envers notre cadre de vie. Difficile à expliquer dans un monde où l'on invoque de plus en plus sa liberté individuelle. « L'extérieur de sa maison appartient aux autres », sage réflexion qui fait le constat que plus que nous-mêmes, ce sont les autres qui « profitent » le plus de nos extérieurs. Une verrue peut tout gâcher ou dévaloriser un bien voisin, une rue, un quartier.

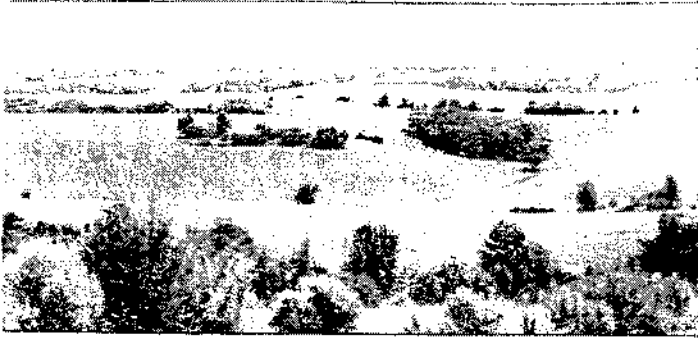
Alors les règlements, toujours les règlements allez-vous dire ... Dans mon propos, j'en fais abstraction avec tout de même la volonté d'essayer de justifier leur existence, même s'ils sont souvent trop lourds.

Ici je fais juste appel à l'observation, au savoir regarder, avoir des yeux et y voir ! Ce qui n'est pas toujours le cas, surtout quand on ne prends pas le temps du regard.

Je me souviens d'un Architecte des Bâtiments de France, que j'avais invité à Montgeard, pour essayer de comprendre certaines de ses exigences. Il m'a dit simplement ceci : « Montgeard a une architecture terre ». Cela veut dire, des volumes trapus, des matériaux mats, des sections importantes de poutres, de poteaux de souches de cheminées ... en rapport avec les constructions dans lesquelles elles sont intégrées.

Et pour les teintes ? Regardez la terre, m'a-t-il dit les couleurs sont là. Il parlait bien sûr des ocres dans leur déclinaison. A partir de là, et pourvu que l'on

soit sensible au respect des lieux, je pense qu'il est possible de « sentir » le possible et le proscrit, l'acceptable et le défendu.



LES COULEURS

Pour les enduits, les ocres, regardez un champ labouré et choisissez sur cette palette. Il existe aujourd'hui des enduits industriels à base de chaux qui conviennent très bien. Si l'on connaît un bon maçon qui sait mélanger la terre de sienne, la chaux et le sable pour obtenir ces coloris, c'est encore mieux. Mais il faut surtout arriver à la bonne teinte. L'aspect aussi est primordial. Le gratté me paraît supérieur pour la nuance. Attention au taloché, suivant celui qui taloché, il peut être beaucoup plus clair au final à cause de la laitance de chaux qui remonte à la surface. Le projeté gros et l'écrasé sont interdits.

Le plus périlleux pour les façades, c'est la peinture. Il est difficile d'obtenir de la nuance avec les peintures industrielles et elles vieillissent mal. L'idéal, ce sont les badigeons à la chaux qui se patinent avec le temps



et qui, contrairement à une idée reçue, résistent bien au temps. La difficulté, c'est de trouver un professionnel qualifié pour leur mise en œuvre.

Pour les menuiseries, la palette proposée

consiste en une douzaine de nuance de gris, gris bleu, gris vert... du plus clair au plus foncé. Le critère essentiel, c'est la douceur de ces teintes. Sur nos façades les couleurs vives, hurlent ! La maison ressemble à un personnage trop fardé !

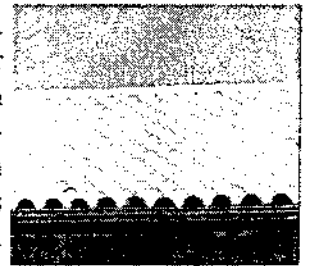
Les couleurs trop claires, trop vives, sont à proscrire, le blanc surtout est interdit. Montgeard n'est pas Casablanca. Regardez une de ces maisons blanches ou trop claires, malheureusement trop nombreuses sur nos coteaux. Elle hurle et dérange la tranquillité ambiante de nos paysages. La beauté d'une construction, c'est d'abord son insertion dans un site. On n'arrive pas avec un projet tout fait, on le conçoit en fonction du terrain que l'on acquiert et de son environnement.

LES VOLUMES

Ils sont simples. Ici, pas de tours, pas de maisons en V, pas de toitures en pointe, pas de chiens assis, pas de verrières démesurées... Le plus classique, un bâtiment bas et long, bien « accroché » au sol avec une toiture à deux pentes. Quand le terrain est trop pentu, ce qui est souvent le cas, des bâtiments sur le même principe, mais avec des toitures décalées pour permettre à ces différents volumes de « suivre » la pente. Un peu plus complexe mais toujours sur le même principe, des volumes de largeurs différentes juxtaposés, pouvant aller jusqu'à des maisons en forme de « L ». Toutes ces possibilités d'agencement permettent suffisamment de variantes pour « choisir » sa maison tout en l'adaptant au lieu.

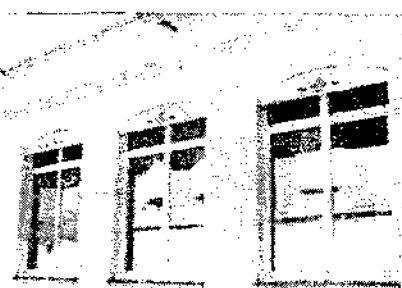
Les toitures sont à deux pentes avec une inclinaison de 30 à 35 %. Elles peuvent être à 3 ou 4 pentes pour s'adapter. En particulier dans les angles de voies, pour offrir plus de douceur aux façades sur rues.

La couverture en tuile canal. Si on a la chance de pouvoir conserver les anciennes « en chapeau » surtout lors des rénovations, c'est l'idéal. En « courant » on pose alors des neuves à talons, sur liteaux, les risques de gouttières sont infimes surtout si l'on « crochette » aussi les chapeaux (avec des crochets métalliques).



Aujourd'hui, beaucoup de constructions utilisent des tuiles mécaniques qui font à la fois chapeau et courant. Bien que n'ayant un si bel effet, elles sont autorisées à Montgeard en dehors d'un certain périmètre. Il faut utiliser les modèles genre DC 10 ou DC 12. C'est à dire 10 à 12 tuiles au m². On retrouve à peu près l'ondulation de la tuile canal qui demande 22 à 24 tuiles par m². Choisir les plus courbes possibles, certaines sont vraiment trop plates et le relief du toit s'en ressent. Pour les teintes, de gros progrès ont été faits, choisir les dégradés de rose rouge, type « vieilli toulousain ». Ne plus utiliser les dégradés d'ocre brun type Provençal qui étaient les seuls disponibles il y a quelques années. Les tuiles romanes (petites ondulations) sont interdites.

LES OUVERTURES



Là encore, regarder l'existant sur les maisons anciennes. Les ouvertures sont plus hautes que larges. Il y a une symétrie dans la

distribution. Éviter les fenêtres décalées sur une même façade. si les dimensions sont différentes, aligner toujours le haut ou le bas sur les ouvertures voisines. Soigner les façades les plus visibles, côté rue en principe mais tenir compte aussi des angles de visions lointains. Un détail peut choquer sur une vision lointaine et perturber l'équilibre du site. Certaines façades, peu visibles peuvent admettre moins de rigueur.



Les ouvertures sont soulignées par un bandeau tout autour. Traditionnellement, il s'agissait le plus souvent des montants, linteaux et appuis en briques foraines, parfois associées à du bois au niveau des linteaux. Plus rarement du bois seul (souvent associé au colombage).

Mais il peut s'agir simplement d'un bandeau plus clair qui contraste avec l'enduit de la façade, souligne l'ouverture et rompt la monotonie. Quand c'est possible, essayer aussi de souligner les ouvertures supérieures avec une corniche en brique foraine. Toujours pour combattre l'austérité,

adoucir et enrichir les façades un peu hautes, on peut créer des petites ouvertures de grenier en forme de losange ou de rectangle. Le cadre est alors constitué par des briques foraines sur champ. Ces ouvertures peuvent aussi être rondes et sont alors délimitées par un décor en terre cuite, on en refait qui sont identiques aux traditionnels.

Les volets sont en bois. Si possible préférer les planches inégales et non biseautées. Restez sobre dans le choix des ferrures.

Même sobriété pour les grilles de fenêtre, les portails... Choisir un barreaudage droit, pas (ou très peu) ouvragé.



Voilà quelques idées pour

sensibiliser aux enjeux et donner envie d'apporter sa pierre à l'édifice. Ce texte n'est pas un catalogue et n'a qu'une valeur indicative. Il ne dispense en aucun cas de se rapprocher de la mairie pour connaître les autorisations nécessaires avant de commencer les travaux.

André Rouu

Infos pratiques !

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEPARTEMENTAL EN RESEAUX DE TELE-COMMUNICATIONS A HAUT DEBIT

Le Conseil Général de la Haute-Garonne a décidé de poursuivre son aménagement numérique du territoire en étendant la couverture Internet Haut Débit Grand Public aux poches résiduelles subsistante sur le département. Cela sera réalisable soit par le réseau W-LAN/WIMAX déjà en place, soit par le subventionné

ment de kits satellitaires. Nous insistons sur la nécessité de prendre contact en premier lieu avec le Conseil Général, en appelant le centre d'appel qui enregistrera la demande. Tout dossier éligible à une autre technologie que celles proposées par le département, ou résidant sur une commune où une autre initiative publique est présente, ne sera pas pris en compte.

Le centre d'appel du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, au 05.34.33.12.00.

Permanences CAF à Nailloux au Point d'appui (en face de la nouvelle agence du Crédit Agricole) : les 1er et 3ème mercredis du mois de 14h à 17h.

flections européennes

Le dimanche 7 juin 2009 a eu lieu les élections européennes.

Voici les résultats pour notre commune : M. ARIF Kader (58 voix), M. BOVE José (36 voix), M. BAUDIS Dominique (30 voix), Mme MARTIN Myriam (11 voix), M. ROCHEFORT Robert (11 voix), M. MELENCHON Jean-Luc (9 voix), M. DREVET Patrice (8 voix), Mme TORREMOCHA Sandra (4 voix), M. ALIOT Louis (3 voix), M. PUYJALON Eddie (2 voix), M. TEMPLE Henri (1 voix).

Pour 314 inscrits, il y a eu 187 votants (173 exprimés et 14 nuls).

A Montgeard, il y a eu 40,5 % d'abstentions.

Infos communales

« AUBERGE ESPAGNOLE »

le lundi 13 Juillet

N'oubliez pas de noter sur votre calendrier : le 13 juillet à partir de 19h rendez-vous sous la halle !

Comme chaque année, les habitants de Montgeard se réunissent pour partager le repas. Tout ce que vous avez à faire est un plat de votre choix à partager ! La municipalité prête les tables et les chaises et offre le vin. Venez nombreux !

PENSEZ A AMENER VOS COUVERTS !

INFORMATION ! La commune voudrait créer un carnet d'adresses email des administrés, afin de vous informer rapidement lors d'alertes météo ou autres informations urgentes. Faites nous parvenir votre adresse email sur l'adresse de la mairie : mairiedemontgeard@wanadoo.fr

NOUVEAUX HABITANTS :

Merci de vous faire connaître à la Mairie pour la mise à jour de documents administratifs mais aussi afin de nous aider à préparer une cérémonie d'accueil.

L'EPICERIE AMBULANTE : De prés en vallées !

Le petit camion vert anis ... mais oui vous avez dû le croiser dans le village ! Il passe le mardi en fin d'après-midi. Il stationne rue du grand fossé vers 17h30 mais passe également à domicile. Il propose une alimentation générale : fruits et légumes, produits laitiers, viande, boissons (eau, vin...), pain, des produits ménagers ... Pour plus d'informations sur les horaires et sur les tournées : 05.34.28.09.15 ou 06.98.11.99.10.

***L'écho écologique* : DECHETTERIE**

Voici un **rappel** des jours et des horaires d'ouverture de la déchetterie (route de Calmont) :

- le mardi de 13h30 à 18h.
- le mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 & de 14h à 18h.

☞ **déchets encombrants, déchets végétaux, gravats, bois, métaux, cartons, batteries usagées, déchets ménagers spéciaux, piles, huiles de vidanges.**

Tous ces déchets ne doivent pas être déposés dans les containers marrons à couvercle jaune ou les containers verts. NI DEPOSES A PROXIMITE.

FETE LOCALE les 21-22-23 Août 2009

Les festivités commencent le vendredi soir avec le concours de belote, continuent le samedi après-midi avec le tournoi de pétanque. Le soir une dégustation de la « sacro-sainte » moujjetado sera suivie du bal. Le dimanche matin, après la messe qui aura lieu à 10h, commémoration au Monument aux Morts puis l'apéritif aux habitants. N'oubliez pas de vous inscrire à la Mairie pour le concours des Epouvantails. La remise des prix se fera le dimanche après-midi ! A 22h, le feu d'artifice, enfin un bal clôturera le week-end.

**1er VIDE-GRENIER
à Montgeard :
le dimanche 20 septembre 2009**

Retenez bien cette date car c'est aussi la date du week-end de la journée du patrimoine. Nous vous ferons bientôt parvenir dans vos boîtes aux lettres des informations sur cette manifestation.

Nous souhaitons rappeler que le tri des déchets est une nécessité. Tout et n'importe quoi ne peut pas être jeté dans la poubelle verte. Lorsque le tri est mal fait ou non fait, cela implique des pénalités financières pour toute la communauté.

Au-delà du fait que nous vivons à la campagne, nous nous devons de trier nos déchets afin de recycler ce qui peut l'être, et protéger notre environnement.

Yann Lafuste se tient à votre disposition à la déchetterie pour vous renseigner sur les différents tris.

Prenez quelques minutes pour découvrir ou redécouvrir la déchetterie, son fonctionnement et, pourquoi pas sensibiliser les plus jeunes !